

CONSEIL MUNICIPAL du 23 JUIN 2023

Liste des délibérations

Date de la convocation : 16 juin 2023
Conseillers en exercice 15
Conseillers présents 13
Pouvoirs 1

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois juin, à vingt-heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Messimy-sur-Saône se sont réunis, en Mairie – salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire

Présents : T Michal – V Gelas - F Imbert – C Beguet - N Feltrin – B Doucet-Bon – P Brunel - JM Gimaret - C Feltrin – B Sainclair – F Serrurier – S Tricaud – M Chaube

Excusés : L Wynarczyk (pouvoir à T Michal) – B Monel

Absent :

Quorum : 13/8

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur Bruno DOUCET-BON est désigné secrétaire de séance.

oooooOOOooooo

En application de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil municipal doit être affichée et publiée sur le site Internet de la commune dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

oooooOOOooooo

Délibération n° 2023/06/01 – Taxe d'aménagement – Approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2023/06/02 – Restaurant scolaire : tarif des repas pour l'année scolaire 2023 / 2024 – Approuvé par 13 voix pour et 1 abstention.

Délibération n° 2023/06/03 – Restaurant scolaire : modification du règlement intérieur – Approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2023/06/04 – Autorisation d'adhérer à un groupement de commandes et de signer la convention relative à ce groupement concernant deux marchés de prestations de service : contrôles périodiques réglementaires et maintenance préventive et curative d'équipements - **Approuvé à l'unanimité.**

Délibération n° 2023/06/05 – Désignation d'un référent déontologue pour les élus – **Approuvé à l'unanimité.**

Le Maire,
Thierry MICHAL

